

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 mars 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_023

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 17
Pouvoirs : 4
Absents : 4

Date de publication : 11 mars 2024

Le 8 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 et le 29 février 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,
M. LEFEVRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,
M. LANGLOIS,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT par
M. PARIGOT, Mme BIOT FLORIMOND par Mme DELOT,
M. TIRARD par Mme SCHWENTER, M. LECOMPTE par
Mme ETIENNE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,
M. SERRE, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

***ATTRIBUTION DE CONCOURS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024***

Visas :

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi
n°2000-321 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes
publiques,
Vu le C.G.C.T.
Vu le Compte rendu de la commission Sport Jeunesse Culture du 12 février 2024

Contenu de la proposition :

Le conseil municipal doit conclure obligatoirement une convention avec tout organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dépassant la somme de 23 000 €.
Dans l'attente du vote du budget communal 2024, il avait été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 16/11/2023 la garantie de subventions minimum, à hauteur de 80 % de celle octroyée en 2023, aux associations les plus importantes et leur éviter ainsi des soucis de fonctionnement et de trésorerie.

Il est proposé en cette séance d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2024 et également d'ajuster celles octroyées aux associations les plus importantes, c'est-à-dire percevant plus de 15 000 € de financement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement dont le détail est annexé :
- **DIT** que les crédits sont inscrits aux articles 65748 du budget primitif 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer les avenants aux conventions d'aide financière à l'Entente Sportive Florentinoise, à l'EFFC Foot et à l'AGASF réajustant les subventions attribuées au titre de l'année 2024.
- **REJETTE** les demandes de subvention des organismes suivants :
Les CFA, CIFA, MFR, PEP 89, AFM TELETHON, Ecoles des métiers, Les Restos du Cœurs, Prévention routière, UFAAMY, Lycées.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 11 mars 2024
Le Maire, Yves DELOT,



ANNEXE à la délibération prise par le Conseil Municipal en sa séance du 08 mars
2024

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2024

SUBVENTIONS ANNUELLES :

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT ATTRIBUÉ
AGASF	125 000,00 €
ESF OMNISPORTS	58 500,00 €
EFFC FOOT CLUB	18 000,00 €
LES AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	17 000,00 €
MISSION LOCALE DE L'AUXERROIS	14 000,00 €
HARMONIE DE SAINT FLORENTIN	11 000,00 €
FESTIVAL EN OTHE - FESTIVAL 2024 - FESTICOCCINELLE	8 000,00 €
TURNY CAT	4 000,00 €
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	3 000,00 €
ASSOCIATION POINT ORGUE	2 600,00 €
CYDALISE - DANSE	2 500,00 €
LES APRÈS MIDIS DE ST-FLORENTIN	2 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00 €
AMICALE DES AVROLLAIS	1 700,00 €
COMITÉ DES FÊTES DU FLORENTINOIS	1 500,00 €
SYSTER FIT	1 000,00 €
COLLÈGE MARCEL AYMÉ	1 000,00 €
LES ATELIERS DU PUIITS	1 000,00 €
TOTAL	273 800,00 €